



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accueil par des particuliers

Question écrite n° 41266

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des familles d'accueil pour personnes âgées. L'accueil familial est une formule personnalisée, humaine et chaleureuse. Les familles se professionnalisent et ce métier s'envisage de plus en plus en termes de reconversion, notamment pour ceux ayant exercé une activité professionnelle liée au social. Aussi, elle lui demande quelles mesures il envisage afin que cet accueil soit professionnalisé, organisé, de manière à offrir une solution alternative aux hébergements institutionnalisés ; que ce métier soit reconnu, en procédant à une évaluation nationale pour authentifier les dispositifs existants, recenser les difficultés, les besoins ; que le statut d'accueillant familial soit défini ; qu'un partenariat avec les différents acteurs de l'accompagnement soit reconnu ; que les conditions salariales permettent aux familles d'accueil de bénéficier de quatre trimestres valides pour quatre trimestres travaillés.

Texte de la réponse

Le ministre du travail et des affaires sociales est très conscient des problèmes que pose l'honorable parlementaire : il apparaît en effet que l'accueil familial des personnes âgées et des adultes handicapés relevant des dispositions de la loi du 10 juillet 1989 n'a pas eu le succès que l'on pouvait escompter. C'est pourquoi, en étroite liaison avec l'assemblée des présidents des conseils généraux, il est envisagé de lancer une enquête exhaustive sur l'accueil familial concernant ces catégories de personnes afin, notamment, de mieux apprécier les disparités éventuelles pouvant exister dans les départements en matière de rémunération et de formation des familles d'accueil et d'analyser les différentes formules adoptées concernant les contrats de placement et les modes de suivi des personnes accueillantes et accueillies. Dans le même temps, il est également prévu d'organiser, toujours en partenariat avec l'APCG, un groupe de travail sur l'accueil familial associant les divers organismes et représentants des professionnels concernés afin d'étudier les solutions les mieux adaptées pour promouvoir ce type d'accueil qui contribue directement au développement ou au maintien d'emplois de proximité s'inscrivant dans la logique de la politique d'aménagement et de développement du territoire initiée par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41266

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3800

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5104